

Arrêté du 18 février 2002 modifiant l'arrêté relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation des établissements mentionnés à l'article L. 6114-3 du code de la santé publique

18/02/2002

Consulter également [l'article L. 6114-3 du code de la santé publique](#)